



Le Projet Educatif de Territoire du Pays de Lalbenque-Limogne

2021-2024

PRÉAMBULE

Le PEDT définit sur le Pays de Lalbenque-Limogne est **issu d'une démarche participative** associant l'ensemble des élus des communes membres et les acteurs éducatifs du territoire. Cette réflexion menée collectivement a **abouti à un PEDT intercommunal**.

Ce projet se veut être un socle commun ayant **vocation à soutenir l'ensemble des projets éducatifs du territoire** ou **à susciter l'émergence d'un PEDT communal**.

Il permet à chacun (communes et/ou écoles et/ou RPI) de s'y inscrire et de le faire évoluer au regard du contexte local et des besoins identifiés.

L'objectif de cette démarche est de garantir la cohérence des politiques éducatives menées à l'échelle du territoire et la continuité éducative entre les différentes actions menées.



Ainsi, les gestionnaires signataires d'un PEDT sur le territoire du Pays de Lalbenque-Limogne s'engagent à travailler en partenariat et notamment :

- à s'échanger des informations.
- à faciliter les activités menées par la mise à disposition de locaux, de moyens matériels et/ou humains.
- à s'inviter et à participer aux espaces de coordinations mis en œuvre dans le cadre des PEDT.
- à mener des actions en commun.

La coordination du PEDT

Le Projet Educatif de Territoire est coordonné par le/la responsable des services d'Action Sociale de la Communauté de communes et coordinateur(trice) de la Convention Territoriale Globale.

Qu'est ce que le PEDT ?



Extrait du site
education.gouv.fr



Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Objectifs d'un PEDT ?

- Renforcer la réussite éducative et le bien-être des enfants.
- Créer un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions sur un territoire.
- Permettre à tous les enfants d'accéder à des activités périscolaires de qualité.
- Créer des passerelles entre temps scolaire et périscolaire.

Le PEDT, un objectif de la CTG

Le Projet Educatif Territoriale du Pays de Lalbenque-Limogne **traduit un objectif identifié** dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).



Convention Territoriale Globale Projet social de Territoire

A consulter:

<https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/competences-et-services/action-sociale/>



Projet Educatif de Territoire (PEDT)



Projet pédagogique des structures

- Projet d'établissement pour la crèche
- projet d'agrément RAM
- projet pédagogique ALSH et Plan mercredi

Cette action a donc été validée comme prioritaire pour 2021 (extrait des actions prioritaires).

Définir un Projet Educatif Intercommunal pour le mandat.

Fiche action A-3

- *Définition d'un Projet Educatif intercommunal*
- *Mise en œuvre du Plan Mercredi avec l'ALSH de Lalbenque et l'ALSH de Limogne,*
- *Partenariat dans le cadre des PEDT communaux afin de soutenir et coordonner certaines actions répondant à des enjeux éducatifs saillants (éducation /écrans, harcèlement scolaire, handicap...).*



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Quelques constats :

Le territoire de la Communauté de Communes **compte 8600 habitants** (INSEE)

Ce territoire s'articule autour de plusieurs bassins de vie : Cahors, vallée du Lot, Cajarc (Grand Figeac), Villefranche-de-Rouergue.

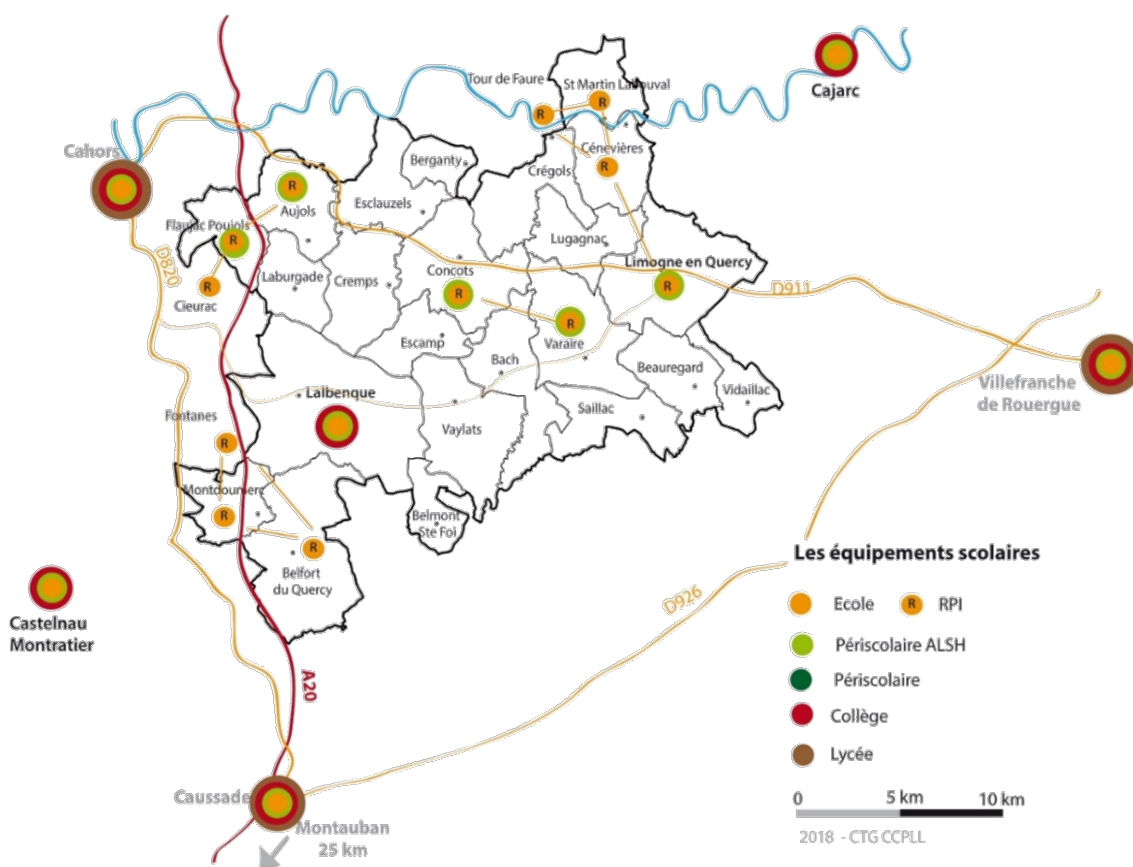
Ce territoire enregistre 82 naissances en 2020. La démographie « enfant » est stable même si elle enregistre des fluctuations importantes en fonction des années et des communes.

700 enfants de 3 à 12 ans sont scolarisés dans une école publique sur le territoire et environ 100 élèves dans une école privée à Limogne en Quercy et à Lalbenque.

Certaines écoles fonctionnent en Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec des communes limitrophes (Grand Cahors).

Les écoles publiques du territoire comptent en moyenne entre 20 et 23 enfants par classe.

Environ 200 enfants fréquentent les ALSH de gestion intercommunale sur le territoire qui enregistrent une augmentation de fréquentation en 2021.

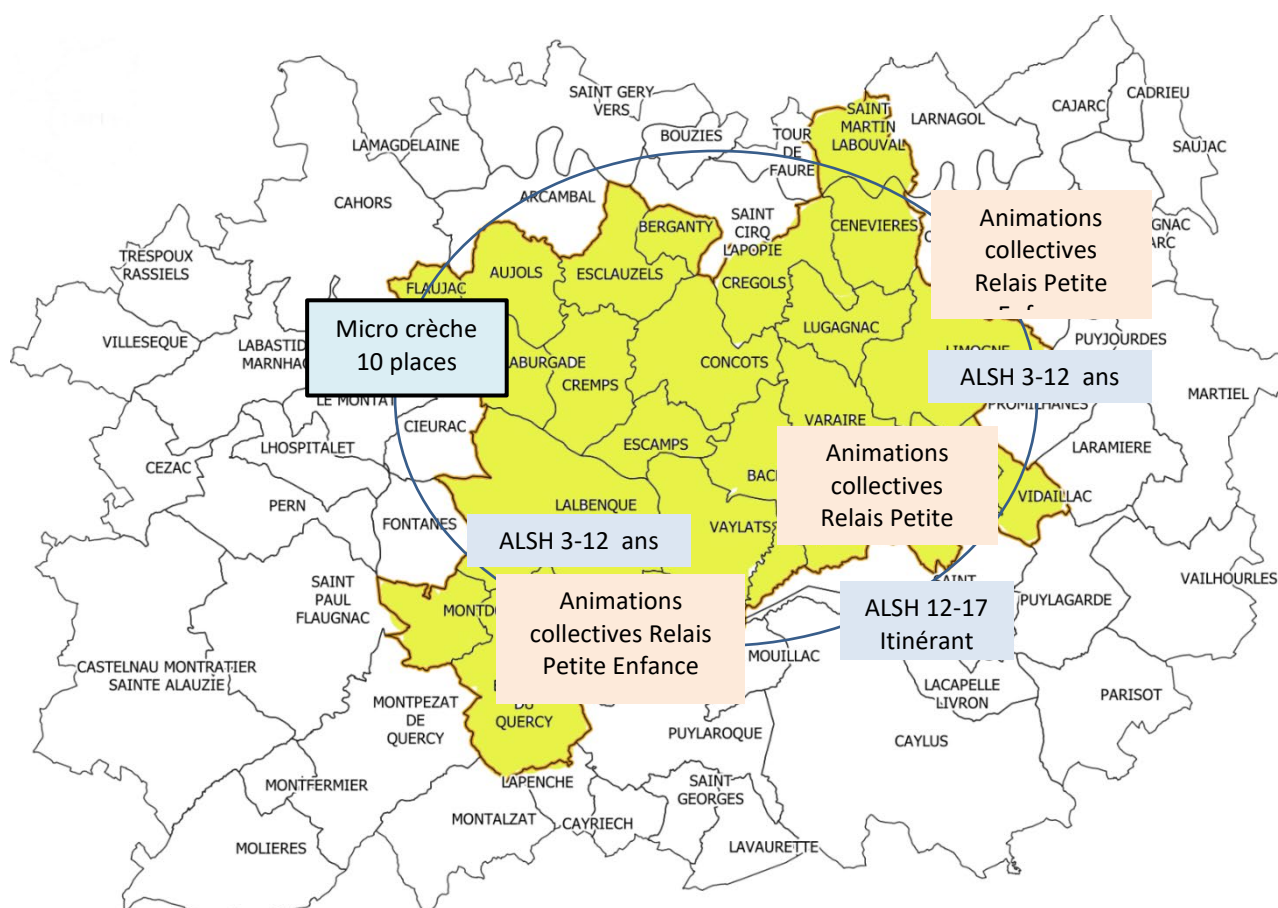


EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES 2014-2021

Source DSDEN Lot - document de
transparence nov 2020

Ecoles Publiques	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Nb de classes 2020	Moy d'enfants par classe
Flaujac/Cieurac/Aujols	112	114	125	112	103	120	123	5	25
Varaire/Concots	63	69	69	70	64	68	66	3	22
Limogne en quercy	82	83	81	73	78	78	85	4	21
Tour de Faure/Saint Martin	58	57	66	70	67	67	64	3	21
Lalbenque	265	261	272	255	247	251	251	11	23
Montdoumec/fontanes/ Belfort	108	111	112	103	109	98	104	5	21
TOTAL effectifs scolaires	688	695	725	683	668	682	693	31	22

Les structures Enfance-Jeunesse



LA DEMARCHE



La démarche qui a été menée pour aboutir au PEDT a permis de mobiliser les acteurs autour de ce projet.

1. **Juin 2021 : présentation du cadre national et local du Projet Educatif Territorial** – présence des élu(e)s, des responsables des structures Enfance Jeunesse et des partenaires (CAF et SDEJS).
2. **Septembre 2021 : démarche visant à définir les objectifs du Projet Educatif Territorial de la CCPLL** – présence des élu(e)s, des responsables des structures Enfance Jeunesse, et des partenaires (CAF et SDEJS).
3. **Novembre 2021 - organisation du comité de pilotage du PEDT et validation des axes** proposés – présence de 4 élu(e)s, de 2 enseignants, de 2 partenaires, de 2 responsables des structures Enfance Jeunesse, et des partenaires (CAF et SDEJS).
4. **Décembre 2021 - validation du PEDT** et de la convention PEDT par le Conseil Communautaire de la CCPLL.

LA RENCONTRE POUR DEFINIR LES OBJECTIFS DU PEDT

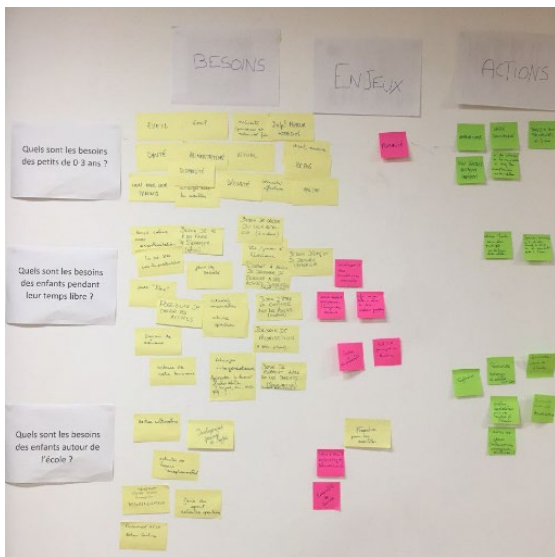
Une rencontre est organisée le 21 septembre 2021 avec l'ensemble des élu(e)s de la commission « Social et Solidarité » pour définir les principaux besoins des enfants et les axes du Projet. Au préalable, chaque élu(e)s de la commission avait été invité à débattre des questions qui guideront les débats en Conseil Municipal ou au sein de la commune.



Débat en petits groupes : 3 tables de débat autour de 3 questions (1 table = 1 question)

- Quels sont les besoins des petits de 0-3 ans ?
- Quels sont les besoins des enfants pendant leur temps libre ?
- Quels sont les besoins des enfants autour de l'école ?





Retour en grand groupe :
présentation des discussions qui se sont
déroulées à chaque table, échanges en grand
groupe et définition des principaux axes du
PEDT à partir des éléments débattus.

LES IDEES FORMALISEES LORS DE LA SOIREE

	Besoins	Enjeux	Actions
Les petits de 0-3 ans	Eveil / Motricité (parcours de motricité et motricité fine) Santé / Alimentation / Rituel / Sécurité / Sécurité Affective / Echanges avec les adultes / lien avec leur parent / Sociabilité / Développement moteur / Repos / Chant, musique/ hygiène.	Proximité	Animations Lieu d'Accueil Enfants/parents Offre culturelle Plus de places à la micro-crèche et chez les assistantes maternelles Parcs et jeux spécialisés 0-3 ans
Les enfants pendant leur temps libre	Temps calme sans sursollicitation / Besoin de ne rien faire, de s'ennuyer / Besoin de créer du lien entre eux (de se retrouver) / Jeux libres / Jeux de société / devoir de mémoire / Histoire de notre territoire / activités manuelles et sportives / échanges intergénérationnels (découvrir d'autres adultes : enseignant, animateur, éducateurs sportif...) / besoin de référent autre que les parents (socialisation) / besoin de valorisation / Besoin d'être en confiance avec les adultes / besoin de découvrir et de s'éveiller à des activités diversifiées / besoin d'être à l'extérieur, de découvrir l'extérieur / être et jouer à l'extérieur / possibilité de choisir ses activités	Développement des compétences sociales Accompagner/ compenser l'usage des écrans Améliorer l'accessibilité de l'offre de loisirs	Ateliers manuels autre que le sport (activités culturelles - musique). Dynamiser et communiquer sur les structures d'accueil de loisirs car elles répondent à un besoin.
Les enfants autour de l'école	Sorties culturelles / activités de loisirs exceptionnels / faire du sport - activités sportives / accompagnateur pour les enfants en situation de handicap dans le temps périscolaire et extra-scolaire / développement personnel de l'enfant	Mêmes intervenants réguliers (extra et péri) : continuité éducative Accessibilité des services Soutien à la parentalité AESH par rapport au handicap Formation des adultes	Tarifification Rencontre et échange à l'échelle de la Communauté de communes. Sécurisation autour de l'école Aires de jeux (balançoires, toboggans, structures...) accompagnateur dans les transports Pistes cyclables pour se rendre à l'école

LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PEDT INTERCOMMUNAL

est donc validée par la Commission « Social et Solidarité » :

- La Vice-Présidente « social et solidarité », la déléguée à la Vice-Présidence « social et solidarité » et les élus de la commission « Social et Solidarité »
- La Vice-Présidente en charge de la Culture, du Sport, du patrimoine et de la vie associative
- Les Directeurs(rices) des structures Enfance-Jeunesse de gestion communautaire et la responsable du pôle culture de la CCPLL.
- Les partenaires : la CAF et la DSDEN - Education Nationale et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Les Enseignants du territoire
- Les Francas du Lot
- L'association Jeunesse Musicale de France (JMF)
- Les membres du groupe « parentalité » (représentants des parents)

Il se réunira 1 à 2 fois par an.

Les objectifs du PEDT intercommunal

validés lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2021



Assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants

- favoriser l'apprentissage du vivre ensemble (respect, écoute, découverte des différences,...)
- Prévenir et sanctionner toutes formes de violences
- Garantir un encadrement suffisant et professionnaliser les personnels qui interviennent auprès des enfants
- Favoriser la continuité éducative
- Créer ou améliorer des espaces publics adaptés aux enfants

Prendre en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge

- Accueillir les enfants dans des espaces aménagés, intérieurs et extérieurs, qui répondent à leurs besoins.
- Proposer des animations et des activités diversifiées et adaptées en fonction des âges et de leur stade de développement
- Être attentif aux rythmes des enfants (libre de ne rien faire – de se reposer)

Participer au développement des compétences sociales des enfants

- Favoriser la socialisation des enfants (lien avec d'autres enfants, d'autres adultes – intergénération – diversité des professionnels intervenants auprès des enfants).
- Permettre aux enfants de développer leur autonomie (faire seul, se déplacer seul, avoir le choix et choisir...)
- Développer l'estime de soi, la confiance en soi

Promouvoir l'égalité Filles/Garçons.

Favoriser l'inclusion

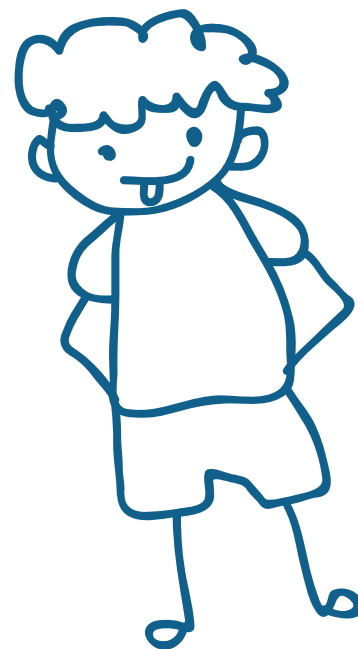
- Améliorer l'accueil des enfants à besoins particuliers (handicap, problématique de santé, allophone...)
- Assurer une offre de service de proximité
- Favoriser une tarification sociale

Soutenir la parentalité et favoriser le lien parents/enfants

- Accompagner les usages du numérique
- Soutenir des actions de prévention (santé, alimentation...)
- Communiquer en direction des familles

Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et artistique

- Découvrir les richesses du territoire : ses paysages, son patrimoine...
- S'approprier son environnement, s'y sentir bien et le protéger en accord avec le principe de développement durable.
- Transmettre les cultures du territoire à travers son histoire, ses pratiques anciennes...
- Favoriser la découverte d'environnements différents à travers des actions, des sorties, des rencontres...
- Favoriser la découverte et la pratique sportive par l'intermédiaire de compétences internes ou par l'intermédiaire d'associations sportives
- Favoriser la créativité, la curiosité, l'épanouissement par la découverte des différentes formes d'art (ex : Artothèque du département, associations, projet culturel de la CCPLL)



PLAN MERCREDI ALSH LALBENQUE

Présentation du projet :

La Communauté de Communes Pays Lalbenque Limogne, soucieuse d'une offre diversifiée et de qualité pour les enfants fréquentant les structures de loisirs dont elle a la gestion, met en place un PEDT accompagné d'un plan mercredi pour les 3 ans à venir (2022-2024).

Après un travail de concertation des élus au sein de la Commission action sociale, des enjeux et des axes politiques ont été fixés puis validés lors de la réunion du Copil PEDT réunissant un certain nombre d'acteurs (école, état, financeur, techniciens, élus, représentants de la culture, Parents, association,...).

Pour ce faire, les objectifs du PEDT sont :

- Axe 1 : Assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants.
- Axe 2 : Prendre en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge
- Axe 3 : Participer au développement des compétences sociales des enfants
- Axe 4 : Promouvoir l'égalité Filles/Garçons
- Axe 5 : Favoriser l'inclusion
- Axe 6 : Soutenir la parentalité et favoriser le lien parents/enfants.
- Axe 7 : Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et artistique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan mercredi, il est nécessaire de mettre en lien les projets d'écoles maternelles et élémentaires de Lalbenque (une majorité d'enfants fréquentent ces écoles), le projet d'accueil périscolaire de la mairie de Lalbenque et le projet pédagogique du centre de Loisirs.

Nous n'oublions pas que les enfants que nous accueillons fréquentent toutes ces entités et qu'il est important voir essentiel de mettre de la complémentarité et de la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.



LES ACTIONS

DU PLAN MERCREDI

→ *Construire des règles de vie partagées.*

Le centre de loisirs est mutualisé avec l'accueil périscolaire du Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi. Actuellement, les locaux sont utilisés avec des règles de vie différentes et un même public. Afin de garantir la continuité éducative, l'enfant a besoin de repères structurants. La réécriture du projet péda de l'ALSH permettra cette construction.

→ *Mise en place d'une coordination des équipes*

Pour une élaboration des règles de vie et une mise en œuvre efficiente, des temps de réunion entre les directions du périscolaire, des temps de réunions des équipes d'encadrement périscolaires doivent avoir lieu et de manière régulière.

→ **Mise en place d'un plan de communication envers les familles, les partenaires...**

L'aspect information et communication entre les acteurs principaux (enseignants, équipe périscolaire et ALSH) qui gravitent autour de la vie de l'enfant est un gage de réussite afin que l'enfant soit pris dans son entièreté. Il est important que les personnes référentes soient identifiées et qu'elles se rencontrent afin d'échanger sur des problématiques ou autre.

→ *Aménager les locaux et favoriser le choix des enfants dans les activités.*

Cette journée est basée sur le rythme des journées scolaires. Le centre de loisirs est un lieu où le rythme de l'enfant doit être mis au cœur de cette journée. Il est important d'offrir des espaces aménagés et diversifiés pour permettre l'expression, la créativité et le bien-être de tous les publics accueillis. L'aménagement des locaux et l'implication du public est un bon moyen pour y parvenir. L'activité encadrée ne sera pas la norme, l'enfant doit toujours avoir la possibilité de choisir ce qui garantira un réel épanouissement.

→ *Travail sur l'inclusion des enfants.*

Plusieurs leviers seront utilisés pour améliorer l'accueil de tous les enfants. Il sera notamment important de renforcer l'encadrement, la professionnalisation et les compétences de l'équipe pédagogique pour permettre d'accueillir et de répondre aux enfants à besoin particulier.

Le projet d'espace sensoriel, mis en œuvre à partir de 2020, sera poursuivi.

→ *Mise en place de projets spécifiques*

-Les droits de l'enfant

Pour 2021-2022, les enfants du centre de loisirs vont participer à la galerie des droits de l'enfant organisé par les Francas (association d'éducation populaire). Outre la sensibilisation à leurs droits, les enfants vont pouvoir s'initier, utiliser des outils de communication tel que l'affiche, la vidéo, etc. La finalité de ce projet est de faire exposer à terme la galerie (toutes les réalisations des enfants) sur notre territoire afin qu'elle soit vue par l'ensemble des habitants.

-L'environnement

Le temps du mercredi est un espace-temps particulier où les enfants n'ont pas école mais fréquente le centre de loisirs la plus part du temps parce que les parents travaillent. L'équipe du centre de loisirs mettra en place des projets diversifiés en lien avec des thèmes abordés dans les projets d'école notamment sur le développement durable. D'autres projets seront menés

PLAN MERCREDI ALSH LIMOGNE

Présentation du projet :

Dans le cadre de son activité, la Communauté de Communes soucieuse de proposer un accueil collectif de qualité au sein de sa collectivité initie un projet éducatif territorial.

Depuis sa prise de compétences des centres des centres de loisirs du territoire (2010 pour l'ALSH Lalbenque et 2014 pour l'ALSH Limogne), cette collectivité n'a cessé de s'améliorer afin de répondre à cet objectif. Accompagnée par des acteurs tels que la CAF, la SDEJS, la CCPLL s'inscrit dans une dynamique éducative positive.

Après un travail de concertation des élus dans le cadre d'une commission d'action sociale, ils ont pu lister un certain nombre d'enjeux et d'axes politiques afin de définir des objectifs à réaliser sur les 3 ans de signature de ce PEDT intercommunal. De plus, ils ont aussi pu réfléchir à la composition d'un COPIL (comité de pilotage) qui sera en charge de suivre l'évolution de ce projet éducatif de territoire. Celui-ci sera constitué d'un représentant de la CAF, de la PMI, de la SDEJS, d'élus communaux et intercommunaux, d'enseignants, d'acteurs de la vie associative, de techniciens de l'animation et de parents.

Pour ce faire, les objectifs du PEDT sont

- Axe 1 : Assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants.
- Axe 2 : Prendre en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge
- Axe 3 : Participer au développement des compétences sociales des enfants
- Axe 4 : Promouvoir l'égalité Filles/Garçons
- Axe 5 : Favoriser l'inclusion
- Axe 6 : Soutenir la parentalité et favoriser le lien parents/enfants.
- Axe 7 : Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et artistique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan mercredi, il sera nécessaire de coordonner les projets des écoles de Limogne (une majorité d'enfants fréquentent ces écoles), le projet d'accueil périscolaire de la mairie de Limogne et le projet pédagogique du centre de Loisirs.



NOTRE CHOIX DANS LES OBJECTIFS

Le projet pédagogique et le Plan Mercredi traduit les valeurs éducatives dans le cadre du vivre ensemble, du respect du rythme de l'enfant, de la valorisation de l'autonomie et de l'importance de laisser le choix aux enfants afin qu'ils soient acteurs de leur vie au centre de loisirs.

Le centre de loisirs de Limogne-en-Quercy est ouvert à de nombreuses communes aux alentours du village. En effet, les écoles se trouvant à proximité ne sont pas dotées de centres de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaire.

80 enfants fréquentent le centre de loisirs de Limogne par année, ceci venant de communes et d'école différentes. Soit présente sur le territoire de la CCPLL (Communauté des Communes du Pays de Lalbenque/Limogne soit d'autre territoire (Com Com grand Cahors, Grand Figeac ou Ouest Aveyron).

Tous ces enfants sont issus de milieux socio-professionnels différents et se retrouvent dans la même structure proposant cet accueil collectif. Cela nous incite fortement à travailler le vivre ensemble afin d'avoir une bonne cohésion au sein du groupe d'enfants accueillis.

L'une des valeurs majeures de l'équipe est la prise en compte de l'autre et l'importance du dialogue. Nous incitons donc les enfants à communiquer au maximum lors des temps de rassemblements, d'activités, de récréation et de repas... afin qu'ils se sentent parfaitement intégrés et pris en compte.

Nous valorisons ces capacités car elles sont essentielles dans le cadre du rapprochement avec les autres. En tant qu'êtres humains, nous sommes des êtres sociaux dont le contact avec autrui nous aide à sentir notre appartenance au groupe. Cela est fondamental au développement de l'enfant et permet d'éviter certains problèmes d'isolement, perturbations ou d'autres troubles.

Le mercredi est une journée de transition au milieu de la semaine scolaire, malgré cela, un certain nombre d'enfants fréquente le centre de loisirs, c'est pour cela que nous essayons d'adopter un rythme moins soutenu que lors des jours d'école.

C'est aussi dans ce cadre que nous mettons en place des lieux et des temps aménagés afin de répondre à cet objectif.

La structure de Limogne-en-Quercy permet de dissocier les tranches d'âges de 3 à 6 ans et de 6 à 10 ans afin de proposer des temps et activités en fonction de leurs besoins et de leurs capacités pour permettre à chacun de pouvoir s'épanouir dans un accueil de qualité.

Pour cela nous aménageons des espaces optimisés et diversifiés pour permettre aux enfants de s'exprimer et de donner du sens à leur créativité, à valoriser leur bien être dans cet un accueil collectif.

Nous laissons aussi des temps libres aux enfants ou toutes les tranches d'âges peuvent se retrouver afin de jouer ensemble et de laisser exprimer le vivre ensemble, l'autonomie, la coopération et la découverte tout en veillant à leur sécurité et à leur bien-être.

Toutes les tranches d'âges ont des moments dissociés et des moments partagés au fil de leur journée.

Le mercredi est une journée charnière de la semaine, il faut que cette journée soit adaptable et modulable en cas de fatigue du groupe ou autre.

Nous souhaitons aussi proposer des activités, des interventions et des projets dynamiques et ambitieux. En effet, il est important que nous puissions faire découvrir des pratiques différentes aux enfants accueillis, qui pour certain n'aurait pas l'accès dans leur cadre familial. Nous souhaitons développer des partenariats avec des associations et ou entreprises basées sur notre territoire. Par exemple découverte de la musique avec l'école de musique « Tinte à marre », la découverte de pratique sportive avec les clubs présents à proximité de Limogne-en-Quercy, découverte des différents

patrimoines présent sur notre territoire. **Notre première année est basée sur la découverte, un axe très large mais comprenant beaucoup de thématiques différentes et intéressantes.**

Aller à la découverte de l'autre, de ses différences, créer un projet sur le vivre ensemble, s'intéresser à la mixité, valoriser la parole et l'appartenance au groupe : les actions qui pourront être menées se porte sur du théâtre forum, sur des ateliers philo, sur des projets d'inter-centre avec des structures partenaires, des activités sur la mixité, sur l'identification, sur la mise en place d'espaces de dialogues et de décisions sur la vie du centre.

Ainsi, les objectifs opérationnels du Plan Mercredi seront les suivantes :

- **Faire vivre des espaces de concertation avec les acteurs de l'école**
- **Aménager les locaux**
- **Proposer une journée qui s'adapte aux rythmes des enfants et au groupe.**
- **Favoriser la participation et la parole des enfants**
- **Favoriser la découverte de nouvelles pratiques ou activités**
- **Accompagner la mixité et la rencontre avec d'autres enfants ou adultes.**